

Kering renforce la charte en faveur du respect et de la protection des mannequins

Datum 8.10.2026
Subjekt Kering
Autor Marie-Claire Daveu
Region Francie
Kategorie Textilní průmysl, Společnost a životní styl, Lidská práva

En 2017, Kering et LVMH s'associaient pour signer une première charte commune sur les conditions de travail des mannequins, une avancée majeure pour la profession, portant notamment sur leur santé et leur bien-être. Alors que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les enjeux d'inclusion et de protection des plus jeunes demeurent plus que jamais au cœur des enjeux de nos sociétés, Kering et LVMH renforcent aujourd'hui leurs engagements communs en faveur du respect et de la protection des mannequins.

Parmi les évolutions, le choix de fixer à 18 ans l'âge minimum des mannequins pour représenter des adultes lors de défilés ou de séances photos – un prolongement de l'engagement adopté en 2019 pour Kering et une modification du seuil fixé à 16 ans en 2017 pour LVMH.

Elle fixe également un principe strict de tolérance zéro à l'égard de toute forme de harcèlement, d'abus ou de violence, notamment sexiste ou sexuelle. De manière concrète, Kering et LVMH mettent en place :

- Des actions de sensibilisation et de formation pour les Maisons, les agences et l'ensemble des équipes impliquées dans les castings, les défilés et les séances photos ;
- Un contrôle accru à chaque étape de la collaboration avec les mannequins, en particulier lors des situations de nudité ou de semi-nudité, davantage encadrées – accord préalable et formel, espace réservé, impossibilité de rester seul·e avec un membre de la production ;
- Un renforcement de la procédure de signalement qui, mobilisable à tout moment de la collaboration, garantit l'anonymat et la protection des témoins ;
- Des contrôles et audits inopinés sur les lieux de travail.

La charte rappelle, par ailleurs, le principe d'inclusion et de non-discrimination : les processus de sélection des mannequins doivent respecter la diversité des talents, refléter une société inclusive et veiller à ne pas véhiculer de stéréotypes, tout en respectant la liberté artistique propre à chaque Maison.

Ces règles renforcées entreront en vigueur dès la prochaine Fashion Week de Paris en 2027, venant ainsi compléter le dispositif existant depuis 2017.

« En 2017, nous avons voulu faire bouger les lignes en posant, ensemble, de nouvelles exigences pour la protection et le bien-être des mannequins. Près de dix ans plus tard, il nous appartient d'aller plus loin. Cette charte renforcée traduit une conviction simple : le respect, la sécurité et la dignité de celles et ceux qui incarnent la mode ne sont pas négociables. En relevant collectivement nos standards, nous voulons contribuer à faire évoluer durablement les pratiques de toute la profession. », Marie-Claire Daveu, Directrice du Développement durable et des affaires

institutionnelles, Kering.

« Par cette démarche, LVMH réaffirme que la protection des mannequins, plus que d'une action isolée, relève d'un engagement partagé par l'ensemble des acteurs de la filière — Maisons, agences, directeurs de casting et mannequins eux-mêmes. Le Groupe entend contribuer à faire évoluer durablement les pratiques du secteur de la mode. », Antoine Arnault, Image et Environnement LVMH.

Découvrez la charte ici.

À propos de Kering

Groupe de luxe mondial né d'une histoire familiale et entrepreneuriale, Kering réunit un ensemble de Maisons reconnues pour leur créativité en matière de couture et de prêt-à-porter, de maroquinerie, de joaillerie, de lunetterie et de beauté : Gucci, Saint Laurent, Bottega Veneta, Balenciaga, McQueen, Brioni, Boucheron, Pomellato, Dodo, Qeelin, Ginori 1735, ainsi que Kering Eyewear. Inspirées par leur histoire et par leur patrimoine, les Maisons du Groupe conçoivent et façonnent des produits et des expériences d'exception qui reflètent l'engagement de Kering pour l'excellence, le développement durable et la culture. Cette vision s'incarne dans la signature du Groupe : Creativity is our Legacy. Comptant 44 000 collaborateurs, Kering a réalisé un chiffre d'affaires de 14,7 milliards d'euros en 2025.

À propos de LVMH

LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton est présent dans les Vins & Spiritueux au travers notamment des Maisons Moët & Chandon, Dom Pérignon, Veuve Clicquot, Krug, Ruinart, Mercier, Château d'Yquem, Domaine des Lambrays, Château Cheval Blanc, Colgin Cellars, Hennessy, Glenmorangie, Ardbeg, Belvedere, Woodinville, Volcán de Mi Tierra, Chandon, Cloudy Bay, Terrazas de los Andes, Cheval des Andes, Bodega Numanthia, Ao Yun, Château d'Esclans, Château Galoupet, Joseph Phelps et Château Minuty. Le secteur Mode & Maroquinerie inclut les marques Louis Vuitton, Christian Dior, Celine, Loewe, Kenzo, Givenchy, Fendi, Emilio Pucci, Berluti, Loro Piana, RIMOWA, Barton Pereira et Vuarnet. LVMH est présent dans le secteur des Parfums & Cosmétiques avec les marques Parfums Christian Dior, Guerlain, Parfums Givenchy, Kenzo Parfums, Parfums Loewe, Benefit Cosmetics, Make Up For Ever, Acqua di Parma, Fresh, Fenty Beauty by Rihanna, Maison Francis Kurkdjian et Officine Universelle Buly. Le groupe d'activités Montres & Joaillerie est constitué des marques Bulgari, TAG Heuer, Tiffany & Co., Chaumet, Zenith, Fred, Hublot et l'Épée 1839. LVMH est également actif dans la distribution sélective ainsi que d'autres activités avec DFS, Sephora, Le Bon Marché, La Samaritaine, Groupe Les Echos-Le Parisien, Paris Match, Cova, Le Jardin d'Acclimatation, Royal Van Lent, Belmond et les hôtels Cheval Blanc.

<https://www.kering.com/fr/actualites/kering-renforce-la-charte-en-faveur-du-respect-et-de-la-protection-des-mannequins>